RENCONTRONS-NOUS !

05 53 45 85 70
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD

AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026

DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE !

WWW.ADHENIA-FORMATION.FR

INFORMATIQUE, TECHNIQUE ET BUREAUTIQUE | COMMERCE, MARKETING, COMPTABILITÉ, GESTION | RELATIONS ET RESSOURCES HUMAINES | DÉVELOPPEMENT PERSONNEL | SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL | LANGUES ÉTRANGÈRES

AIPR – PRÉPARATION À L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX – ENCADRANTS & CONCEPTEURS

Soyez acteur de votre parcours de formation et passez à l'action !

Objectifs

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.
S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

Compétences développées

Connaître les risques d'endommagement des différentes catégories d'ouvrages lors de travaux à proximité de réseaux : – la sécurité des personnes et des biens, – la protection de l'environnement, – la continuité de fonctionnement de ces ouvrages.
Identifier les méthodes pour se prémunir des risques et limiter les conséquences d'un éventuel endommagement.

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Méthodes : Exposés, échanges avec les participants et exercices pratiques de mises en situations, ...
Documents remis aux stagiaires : Support de cours remis à chaque participant

Evaluations quantitatives des savoirs et savoir-faire tout au long de la formation
QCM informatique en fin de formation

MAINTIEN DES CONNAISSANCES
Avant la fin de la période de validité de 60 mois, l'apprenant doit suivre une session de AIPR – Préparation à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux – Encadrants & Concepteurs

Durée de formation
1 jour soit 7 heures

Public
Tout salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et
technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux) et encadrant les chantiers de travaux. Tout salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

Groupe de 2 à 10 personnes

Prérequis
Maîtrise du français : lu, écrit, parlé.

Niveau / Certification Obtenue
Attestation de fin de formation

Type de formation / stage
Présentiel

Intra/Inter/ Accompagnement individuel

AIPR – PRÉPARATION À L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX – ENCADRANTS & CONCEPTEURS

Programme

réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie.

CONTEXTE & ENJEUX DE LA RÉGLEMENTATION ANTI-ENDOMMAGEMENT DES RÉSEAUX

- Obligations des différents acteurs – Procédures mises en place (DT suivi par DICT, DT-DICT conjointe, ATU)
- Règles spécifiques de prévention selon les types de travaux
- Responsabilités et sanctions applicables

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Documents nécessaires sur un chantier – Les piquetages et marquages au sol
- Actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier – Consignes spécifiques pour travaux urgents

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Les différents types de réseaux et leurs caractéristiques – Les différentes classes de plan – Lectures de plan et nomenclature des réseaux
- Méthodes existantes pour le repérage des réseaux – Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

AIPR – PRÉPARATION À L'AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX – ENCADRANTS & CONCEPTEURS

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux L'apport éventuel des exploitants
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux – Méthodes & moyens à employer selon les risques
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident – La règle des 4A – Déclaration de dommages – Responsabilités de l'entreprise